



SUPREME COURT OF SAN ANDREAS

JOURNAL OFFICIEL

10 juin 2026

Le 10 juin 2026, la Cour Suprême de San Andreas statue sur une affaire interne concernant l'indépendance du pouvoir judiciaire et la séparation des pouvoirs.

SUPREME COURT OF SAN ANDREAS

Arrêt N° CS-AI-2026-0806 - 10 Juin 2026

Affaire interne : AI/LSC/2026:0806

Rendu publiquement au nom du Peuple de San Andreas

Considérant

- L'indépendance du pouvoir judiciaire est un fondement essentiel de l'État de droit.
- Les représentants de l'autorité exécutive ne peuvent intervenir dans les procédures judiciaires.
- Madame Guilia Mackenzie est intervenue à plusieurs reprises dans des comparutions judiciaires.
- Ces interventions ont créé une apparence d'influence indue sur le pouvoir judiciaire.
- La Cour réaffirme la nécessité absolue de garantir la séparation des pouvoirs.

Décision

- Condamnation de Madame Guilia Mackenzie pour atteinte à l'indépendance judiciaire.
- Amende de 50 000 \$ et condamnation pour parjure.
- Amende complémentaire de 50 000 \$.
- Radiation du Barreau de San Andreas.
- Publication officielle sur les supports de la Cour et de la Mairie de Los Santos.

- Amende de 25 000 \$ et suspension de 48 heures pour Madame Lyz Murphy.
- Avertissement disciplinaire annexé à son dossier.
- Rejet de la demande de réintégration de Monsieur Melvin Hart.
- Diffusion d'une circulaire sur la séparation des pouvoirs et les relations entre autorités.
- Arrêt immédiatement exécutoire et notifié aux autorités concernées.

Signatures

Millers Jason - Juge Président de la Cour Suprême

Barnett Jim - Juge Associé Sénior de la Cour Suprême

Moon Scoot - Juge Associé Junior de la Cour Suprême

